

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5170 - Mercredi 29 Juillet 2026 - Prix : 200 Fc

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le long chemin de nos médinas vers le patrimoine mondial



Délégation comorienne à Busan.

Préservations, financements et mobilisations diplomatiques. Retour sur deux décennies de démarches pour inscrire les six médinas historiques des Comores sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité.

L'histoire de cette candidature remonte à 2004, lorsqu'une première initiative portée par trois personnalités comoriennes de la diaspora, en l'occurrence Fatima Boyer, Bourhane Abderemane et Abdallah Mirgane, proposait d'inscrire la vieille ville de Mutsamudu au patrimoine de l'humanité. L'année

suivante, sous l'impulsion de l'expert français Michel Le Berre, la Commission nationale de l'UNESCO identifiait cinq médinas à inscrire sur la liste indicative : Mutsamudu, Domoni, Iconi, Itsandra et Moroni. C'est finalement en janvier 2007 que l'État comorien a soumis officiellement cette série de six sites à l'organisation internationale, un élan appuyé dès 2006 par la création à Paris du Collectif du Patrimoine des Comores, réunissant des membres de la diaspora et des partisans de la cause culturelle comorienne.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

14 Swafar 1447
Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Juillet 2026

Lever du soleil:

06h 27mn

Coucher du soleil:

18h 00mn

Fadjr : **05h 14mn**

Dhouhr : **12h 17mn**

Ansr : **15h 15mn**

Maghrib: **18h 03mn**

Incha: **19h 17mn**



BEPC 2026 – MOHÉLI

Un lancement sans accroc, 97,71% de participation

Les épreuves du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) ont débuté ce 26 juillet dans un climat de sérénité à travers l'ensemble de l'archipel. À Mohéli, où plus de 97% des candidats ont répondu présents, aucun incident majeur n'a été signalé. Les responsables saluent une organisation maîtrisée, tandis que les élèves abordent cette étape décisive avec sérieux et détermination.

La session 2026 du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) a démarré dimanche dans les trois îles de l'Union des Comores. Dès les premières heures de la matinée, les candidats ont rejoint leurs centres d'examen dans une ambiance studieuse, marquant le début d'une étape cruciale de leur parcours scolaire. À Mohéli, le premier bilan est largement positif. Selon le président du jury, Abacar Bounou Salim, 1 022 candidats sur les 1 046 inscrits ont effectivement pris part aux épreuves, soit un taux de participation de 97,71%. Seuls 24 candidats étaient absents, des

absences qualifiées de non justifiées. « Les épreuves se passent à merveille. Aucun incident n'est enregistré depuis le commencement », s'est félicité le président du jury, soulignant la bonne coordination des équipes de surveillance sur les quatre sites d'examen de l'île.

Le responsable a également précisé qu'aucun candidat en situation de handicap physique ou mental n'a été recensé cette année. Une seule situation particulière a été signalée, concernant une candidate ayant rencontré un problème d'ordre psychologique. « La personne que nous avons rencontrée avait simplement un problème d'ordre psychologique », a-t-il indiqué, assurant que cet incident n'a pas perturbé le bon déroulement des compositions. Dans les salles, le silence et la concentration dominaient. Après les contrôles d'usage et le rappel des consignes, les candidats se sont attelés à leurs premières épreuves, mobilisant les connaissances acquises tout au long de l'année scolaire.

Pour Salma Ben Ali, candidate à Mohéli, le stress est bien présent,



mais il reste maîtrisable. « Les épreuves se passent bien. Nous essayons de rester concentrés et de bien gérer notre temps. Nous avons beaucoup travaillé pendant l'année et nous espérons que nos efforts seront récompensés », confie-t-elle. Elle reconnaît que certaines matières sont plus exigeantes que d'autres, tout en insistant sur l'importance de garder confiance jusqu'à la

dernière épreuve.

Parents, enseignants et encadreurs suivent également cette session avec attention. Pour les familles, la réussite au BEPC représente une étape essentielle vers les études secondaires. Quant aux enseignants, elle constitue l'aboutissement de plusieurs mois d'accompagnement pédagogique. À Mohéli comme dans le reste de l'archipel,

ce démarrage sans incident majeur témoigne d'une organisation efficace et offre aux candidats des conditions favorables pour défendre leurs chances. Tous les regards sont désormais tournés vers la suite des épreuves, dans l'attente de résultats qui viendront récompenser des mois de travail et de persévérance.

Riwad

BEPC 2026 :

Un déroulement globalement satisfaisant à Ngazidja

Les épreuves du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) se sont déroulées samedi 25 juillet sur l'ensemble du territoire national. À Ngazidja, l'organisation a mobilisé 27 sous-centres pour accueillir les 6 329 candidats, avec un taux de présence avoisinant les 97 %, selon les chiffres provisoire communiqués par l'inspecteur Ibrahim Mahamoud, responsable au sein du secrétariat BEPC 2026.

Selon l'inspecteur Ibrahim Mahamoud, le déroulement des épreuves du BEPC 2026 à Ngazidja s'est globalement bien passé. « Nous avons constaté une ambiance sereine dans la majorité des sous-centres, avec moins d'incidents. », a-t-il déclaré. Les candidats ont pu composer dans des conditions jugées satisfaisantes, témoignant la rigueur dans l'organisation de l'examen. À Ngazidja, les

épreuves ont mobilisé 6 329 candidats, répartis sur 27 sous-centres, avec un taux de présence avoisinant les 97 %. Pour l'inspecteur Ibrahim Mahamoud, ces chiffres traduisent une participation encourageante : « Nous sommes satisfaits de constater que la grande majorité des élèves se sont présentés aux épreuves. »

Sur la question de la surveillance, l'inspecteur Ibrahim Mahamoud admet avoir enregistré près de 15 % d'absentéisme parmi les surveillants, « ce qui nous a obligés à procéder à des remplacements de dernière minute », a-t-il expliqué. Il précise également que certains surveillants présents ont fait preuve de laxisme, nécessitant leur remplacement en cours d'épreuve. Cependant, quelques cas de fraude ont été relevés, principalement liés à l'usage de téléphones portables par certains candidats. « Nous avons dû expulser des élèves surpris

avec des téléphone en salle, parfois favorisés par une surveillance trop laxiste », a divulgué l'inspecteur.

L'inspecteur Ibrahim Mahamoud a tenu à adresser un message particulier aux familles, insistant sur leur rôle déterminant dans la réussite des élèves. « La réussite de nos enfants dépend aussi de l'accompagnement des parents. Nous les invitons à veiller à ce que

les candidats respectent les règles et se présentent dans les meilleures conditions possibles », a-t-il déclaré. Mais il a également pointé du doigt les parents : l'enthousiasme des parents se manifeste souvent devant les centres d'examen, dans la dernière ligne droite, alors qu'une implication régulière aurait dû commencer dès le début de l'année scolaire. « Nous constatons trop

souvent une démission totale des parents durant l'année, puis une motivation soudaine à l'approche des épreuves. Or, l'intérêt et le suivi doivent être réguliers, car c'est tout au long du parcours que se construit la réussite », a-t-il ajouté.

Aticki Ahmed Ismael



Recrutement d'un cabinet pour une étude d'impact socioéconomique et plan de plaidoyer

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, les Républiques de France (Réunion), de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Pour la mise en œuvre de ces activités, la COI lance un Appel à Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un cabinet pour une étude d'impact socioéconomique et plan de plaidoyer de la COI.

Les candidats intéressés sont invités à consulter l'AMI directement sur le site internet de la COI à l'adresse suivante : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/> et remplir le formulaire de soumission avant la date **limitée fixée au 03 août 2026**.



PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le long chemin de nos médinas vers le patrimoine mondial

Après une période de structuration marquée, entre 2008 et 2020, par la succession de nombreuses missions d'experts internationaux et français venus inventorier, évaluer et documenter les sites, le gouvernement comorien a décidé de relancer officiellement le processus en 2018. La coordination du projet était alors confiée à l'architecte-conseil Suzanne Hirsch. Un tournant décisif a été amorcé en 2021 avec la création de comités scientifiques, de gestion et de pilotage, doublée par l'adoption de lois nationales visant à

protéger le patrimoine et à lutter contre le trafic illicite de biens culturels.

La démarche s'est ensuite accélérée grâce au soutien financier de l'ambassade de France en Union des Comores. En 2023, le projet intitulé « les sultanats historiques des Comores au patrimoine mondial de l'humanité » a permis de financer sept dernières études cruciales destinées à enrichir le dossier technique. Ces efforts ont porté leurs fruits au début de l'année 2025 : le dossier a été déposé le 30 janvier auprès de

l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, avant que le président Azali Assoumani ne remette officiellement le document à la directrice générale de l'organisation, Audrey Azoulay, le 11 février 2025 à Paris.

À l'automne 2025, l'ambassade de France a mis en place un programme de coopération de 959 000 euros. Ce plan d'action visait en premier lieu la rénovation complète du Palais d'Ujumbe à Mutsamudu, cofinancée par la fondation ALIPH, destinée à devenir le symbole de la

coopération franco-comorienne. Il prévoyait également la professionnalisation des acteurs locaux avec la création d'une mention complémentaire en restauration (maçonnerie, taille de pierre, menuiserie) au sein de l'enseignement technique, ainsi que la formation de chercheurs via des bourses de Master professionnel et de doctorat. Enfin, ce programme inclut la création d'un fonds dédié au développement d'activités économiques en lien direct avec les sites classés.

Cet engagement de long terme

s'est définitivement concrétisé lors de la 48e session du Comité du patrimoine mondial organisée à Busan, en Corée du Sud, où les médinas des sultanats historiques des Comores ont été officiellement inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette décision a marqué un tournant historique pour l'Union des Comores, qui a vu ainsi son tout premier bien culturel accéder à ce statut et rejoindre l'héritage commun de l'humanité.

La Rédaction

CLIMAT :

Handi-Femmes Comores plaide pour une inclusion effective

Plus d'une douzaine de femmes et d'enfants en situation de handicap se sont réunis, mardi 28 juillet à Moroni, pour participer à un dialogue consacré aux effets du changement climatique sur les personnes les plus vulnérables. Une rencontre inédite aux Comores, organisée sous le thème « Œuvrons ensemble pour une inclusion et une autonomisation des femmes en situation de handicap ».

L'initiative est portée par l'ONG Handi-Femmes Comores, chapitre national de l'Alliance africaine pour les femmes en situation de handicap dans l'action climatique (AWAC), avec l'appui de l'Institut ICCASA à travers le projet STREVOW et le soutien financier du Fonds pour le changement climatique en Afrique (FCCA) de la Banque africaine de développement (BAD). La cérémonie d'ouverture a été présidée par la ministre de la Promotion du genre, Fatima Ahamada, en présence du représentant résident de la BAD, de la représentante de l'ICCASA, des

cadres du ministère, de la présidente de Handi-Femmes Comores, Faiza Ali, ainsi que de psychologues, de femmes et d'enfants en situation de handicap et de représentants d'organisations de la société civile. Dans son allocution, la ministre a salué l'engagement des partenaires techniques et financiers avant de rappeler que les Comores subissent déjà les conséquences du dérèglement climatique : érosion côtière, inondations récurrentes, cyclones de plus en plus intenses, perturbation des activités agricoles et aggravation de l'insécurité alimentaire.

Selon elle, les femmes en situation de handicap sont confrontées à une double, voire une triple vulnérabilité, liée au genre, au handicap et à la précarité économique. Elle a insisté sur la nécessité de changer de regard en les considérant comme des actrices du développement plutôt que comme de simples bénéficiaires de l'aide. « Elles sont des actrices du changement, porteuses de solutions, d'expériences, de savoir-faire et d'innovations indispensables à la construction de communautés plus résilientes », a-t-

elle déclaré. Avant d'ajouter : « Nous sommes convaincus que les politiques climatiques ne seront véritablement efficaces que si elles sont élaborées avec la participation active de toutes les composantes de la société. »

Prenant la parole, la présidente de Handi-Femmes Comores, Faiza Ali, a souligné le caractère historique de cette rencontre. « C'est une fierté pour moi et pour mon association d'être présentes dans ce dialogue afin de partager un moment fort où chacune pourra exprimer son opinion et contribuer à la recherche de solutions », a-t-elle affirmé. Elle a rappelé que les femmes en situation de handicap sont souvent absentes des discussions sur les politiques climatiques, alors même qu'elles figurent parmi les premières victimes des catastrophes naturelles. « Lorsqu'une inondation survient, ce sont elles qui rencontrent le plus de difficultés pour évacuer, accéder à l'eau potable ou recevoir des alertes adaptées, notamment en langue des signes ou dans des formats accessibles », a-t-elle expliqué. Pour Faiza Ali, ce dialogue traduit également



une reconnaissance institutionnelle. « C'est une immense fierté d'être associées à cette réflexion. Cela montre que l'État prend progressivement en compte les besoins des personnes en situation de handicap », a-t-elle estimé.

Présente à la rencontre, Charifa Abdallah, députée à l'Assemblée nationale et membre de la commission permanente chargée du genre, de la famille, de la jeunesse et des personnes en situation de handicap, a insisté sur les conséquences psychosociales du changement climatique, souvent négligées. Selon elle, les catastrophes accentuent l'isolement, l'anxiété, la perte d'auto-

nomie et le sentiment d'abandon des personnes en situation de handicap.

« Nous sommes réunis aujourd'hui pour réfléchir ensemble aux moyens de permettre aux femmes et aux enfants en situation de handicap de mieux faire face aux effets du changement climatique », a-t-elle conclu. À travers ce premier dialogue national, les organisateurs entendent faire émerger des recommandations afin que les politiques climatiques intègrent pleinement les besoins, les droits et les capacités d'action des personnes en situation de handicap.

El-Aniou Fatima

SOCIÉTÉ :

Le petit commerce désormais réservé aux Comoriens d'origine

Jusqu'au 21 juillet, toute personne disposant d'une carte de commerçant et d'une patente pouvait exercer une activité de petit commerce aux Comores, qu'il s'agisse d'un citoyen comorien de naissance, d'un naturalisé ou d'un étranger en situation régulière. Cette situation appartient désormais au passé. Désormais le petit commerce est réservé aux seuls Comoriens d'origine.

C'est une page qui change tout. Promulguée par le Décret n°26-083/PR du 21 juillet 2026, la nouvelle loi relative au commerce intérieur introduit, pour la première fois dans le droit comorien, une exclusivité en faveur des seuls Comoriens d'origine pour l'exercice du petit commerce. Cette rupture est consacrée par les articles 26 et 27 du texte que nous avons

consulté. L'article 26 crée une nouvelle catégorie juridique, le « petit commerce », défini comme « toute activité commerciale exercée à faible capital et à petite échelle ». L'article 27 en tire immédiatement les conséquences. Par dérogation au principe de la liberté d'entreprendre, il dispose que « le petit commerce est réservé uniquement aux Comoriens d'origine, pour des motifs d'ordre public, de sécurité alimentaire et de souveraineté économique ». C'est la première fois qu'une telle disposition est inscrite dans la législation comorienne.

Le texte précise que sont considérés comme Comoriens d'origine, au sens de la loi relative à la nationalité, les seuls citoyens ayant acquis la nationalité comorienne par filiation. En revanche, les personnes ayant obtenu la nationalité comorienne par décision de l'autorité

publique sont exclues de cette exclusivité. Ainsi, même titulaire d'un passeport comorien, un citoyen naturalisé, notamment dans le cadre du programme de citoyenneté économique, ne pourra pas bénéficier du régime réservé au petit commerce. Interrogé après la promulgation du décret, le vice-président de l'OPACO et secrétaire général de la Chambre de commerce, Hamidou Mhoma salue une avancée qu'il juge majeure. « Je salue avec enthousiasme cette promulgation de la loi relative au commerce intérieur. Je tiens à féliciter chaleureusement le ministère de l'Économie, de l'Industrie et des Investissements pour avoir porté ce texte historique et structurant », déclare-t-il.

Selon lui, cette réforme était attendue depuis longtemps afin d'assainir le marché et de mieux protéger les opérateurs écono-

miques nationaux. Le responsable consulaire souligne toutefois que l'entrée en vigueur effective de plusieurs dispositions dépendra de la publication des décrets d'application. « Plusieurs mesures essentielles restent à préciser, notamment les seuils définissant le petit commerce en termes de chiffre d'affaires et de nombre d'emplois, ainsi que le montant minimal d'investissement exigé des investisseurs étrangers », explique-t-il. Il met également en garde contre les conséquences d'un retard dans l'adoption de ces textes. « Sans ces décrets complémentaires, l'application de la loi risque d'être paralysée. Plusieurs dispositions, notamment les sanctions prévues en cas d'infraction, demeurent conditionnées à leur publication », avertit-il.

Il appelle enfin le gouvernement à accélérer le processus réglemen-

taire. « J'en appelle au gouvernement à adopter ces décrets dans les plus brefs délais afin de transformer cet acte juridique majeur en un véritable levier de croissance et de souveraineté économique pour les Comores », conclut-il. L'article 28 de la loi précise les activités concernées par cette exclusivité. Figurent notamment le commerce de détail des produits alimentaires, la vente de friperie, la restauration rapide, le commerce ambulant, la petite quincaillerie ainsi que la vente de téléphones et d'accessoires sur la voie publique. À ce stade, la loi n'est toutefois pas encore pleinement opposable. Conformément aux procédures en vigueur, elle devra être enregistrée puis publiée au Journal officiel avant son application effective sur l'ensemble du territoire.

El-Aniou Fatima

TRIBUNE

À Busan, Azali fait des médinas le nouveau récit national des Comores

Au lendemain de l'inscription des médinas historiques des Comores sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le président Azali Assoumani a livré, samedi à Busan, un véritable plaidoyer pour l'histoire, l'identité et l'avenir de son pays.

Face aux représentants des États membres du Comité du patrimoine mondial, le chef de l'État a choisi de s'éloigner du langage diplomatique pour parler en héritier.

« Je ne suis pas seulement le chef d'un État », a-t-il confié. « Je suis, comme chacun de mes compatriotes, l'héritier de ces palais, de ces mosquées et de ces places publiques. »

Une manière de donner une dimension personnelle à ce qui constitue désormais l'une des plus importantes reconnaissances internationales obtenues par les Comores.

Le président a présenté l'inscription des médinas de Moroni, Iconi, Itsandra, Ntsoudjini, Mutsamudu et Domoni comme la consécration d'une histoire longtemps méconnue. Selon lui, ces cités témoignent du rôle central joué par l'archipel dans les échanges entre l'Afrique orientale, le monde arabo-persan, l'Inde et l'Asie du Sud-Est. « Nous

avons été la mondialisation avant l'heure », a-t-il résumé, faisant des Comores un ancien carrefour des civilisations de l'océan Indien.

Au-delà de la reconnaissance patrimoniale, Azali Assoumani a donné une portée politique à cette décision de l'UNESCO. Pour lui, cette inscription rétablit le récit historique d'un pays souvent perçu comme périphérique alors qu'il fut, durant plusieurs siècles, un espace de commerce, de gouvernance et de dialogue entre les cultures. Il a ainsi présenté cette reconnaissance comme « une affirmation de souveraineté sur notre propre récit ».

Le chef de l'État a également insisté sur les perspectives économiques ouvertes par cette inscription. Il a évoqué le développement du tourisme patrimonial, la création de nouveaux métiers liés à la conservation, à la médiation culturelle et à la restauration des bâtiments anciens, estimant que ce patrimoine devait devenir un levier de croissance au bénéfice des populations locales.

Cette ambition s'accompagne d'engagements concrets. Le gouvernement prévoit d'élaborer un plan de gestion pour chacune des six médinas conformément aux exigences de l'UNESCO, de

renforcer la formation des spécialistes du patrimoine et de créer un Centre national de conservation des arts et de la culture.

Les communautés locales seront, a-t-il assuré, associées à la gouvernance des sites afin que leur protection demeure compatible avec les usages et les traditions qui les font vivre.

Le président a également replacé cette réussite dans une dynamique régionale, affirmant que les Comores souhaitent partager leur expérience avec les autres pays de l'océan Indien engagés dans des démarches similaires de valorisation de leur patrimoine historique.

Une large partie de son intervention a été consacrée aux remerciements. Azali Assoumani a salué le soutien de la Fondation ALIPH, de l'École de Chaillot, de l'Institut national du patrimoine de France, des Compagnons du Devoir, ainsi que celui de la France, de l'Arabie saoudite et du Sultanat d'Oman.

Il a réservé une mention particulière à l'ambassadeur des Comores auprès de l'UNESCO, le Dr Kassim Mohamed-Soyir Bajrafil, et à son équipe, artisans de cette candidature menée durant plusieurs années.

Dans un passage particulière-



ment adressé aux Comoriens, le chef de l'État a invité ses compatriotes, au pays comme dans la diaspora, à continuer de faire vivre leurs médinas. Selon lui, leur valeur ne réside pas seulement dans leurs monuments mais dans les pratiques quotidiennes qui s'y perpétuent : les prières, les mariages, les places publiques, les traditions et la transmission de la mémoire.

Enfin, profitant de la visibilité offerte par cette consécration mondiale, Azali Assoumani a lancé un appel aux États partenaires et aux investisseurs internationaux. Les Comores souhaitent désormais transformer cette reconnaissance culturelle en opportunité de développement

durable, en mobilisant des financements, des compétences et des partenariats capables d'accompagner la restauration, la mise en valeur et l'attractivité des six cités historiques.

Par ce discours, le président n'a pas seulement célébré une victoire diplomatique. Il a tenté d'inscrire l'entrée des médinas comoriennes au patrimoine mondial dans une vision plus large : celle d'un pays qui entend désormais faire de son histoire un moteur de son développement, de son rayonnement international et de son unité nationale.

3A

PORTRAIT-ENTREPRENEURIAT

Hazina, l'actuaire qui a choisi de ramener son expertise à Moroni (1ère partie)



Après plus d'une décennie passée dans les plus grandes institutions financières de France, Oumar Moussa aurait pu poursuivre une carrière confortable à Paris. Il a préféré rentrer aux Comores et fonder Hazina, un cabinet de conseil actuariel et financier qui parie sur une idée simple : cette expertise n'a plus besoin d'être importée à chaque fois qu'un besoin se présente.

Oumar Moussa a le parcours qu'on croise rarement à Moroni. Diplômé d'un Master en actuariat au CNAM/ENASS et d'un Master en statistiques à l'Université Paris Descartes, il a passé plus d'une décennie à exercer ce métier encore rare aux Comores, chez BNP Paribas, chez Mercer France sur des missions de conseil retraite et

avantages sociaux, chez Optimind, puis chez Allianz. En 2024, il complète ce parcours par une certification à HEC Paris. Sur le papier, tout le prédestinait à poursuivre sa carrière en France.

C'est pourtant à Moroni qu'il choisit de s'installer en 2026, pour y fonder Hazina, un cabinet de conseil actuariel et financier. Le choix n'a rien d'un repli, insiste-t-il, mais plutôt d'un pari. « Cette expertise a longtemps été perçue comme quelque chose qu'on fait venir de l'étranger, le temps d'une mission, avant qu'elle ne reparte avec elle. Je voulais démontrer qu'elle pouvait aussi s'installer ici, durablement », explique-t-il.

Les débuts n'ont rien d'un long fleuve tranquille. Hazina fonctionne pour l'instant sans local physique à Moroni, un choix assumé à ce stade du projet, le vrai chantier est

ailleurs, se faire connaître dans un tissu économique où le métier d'actuaire n'a pour ainsi dire pas de précédent, et convaincre des interlocuteurs habitués à ne consulter ce type d'expertise que ponctuellement et depuis l'étranger. « On ne part pas de zéro parce qu'on manque d'expérience, on part de zéro parce que personne n'a encore eu l'occasion de voir ce que ça change d'avoir cette expertise sur place », résume-t-il.

Son retour s'inscrit dans un mouvement plus large, celui de Comoriens formés à l'étranger qui choisissent de rentrer mettre leurs compétences au service du pays. Hazina, lancé récemment et actif pour l'instant en ligne, s'attache maintenant à se faire connaître et à décrocher ses tout premiers clients à Moroni. La suite, il la raconte lui-même.

TENNIS :

Les U12 au championnat d'Afrique de l'Est

Pour la deuxième fois, l'équipe nationale de tennis des U12, va participer au championnat d'Afrique de l'Est de la catégorie. Une performance qu'il faut saluer à sa juste valeur, d'autant que c'est très rare au sein de nos fédérations, qu'une équipe de cette catégorie puissent se constituer à chaque fois que besoin se présente. Partie lundi de Moroni, l'équipe va séjourner dans le cadre de cette compétition à Nairobi jusqu'au 02 août prochain.

C'est indiscutablement une bonne affaire pour le tennis comorien. Cette deuxième participation de l'équipe U12, démontre de la volonté des dirigeants et du président de la fédération comorienne de tennis en particulier, de mettre en avant la formation et le talent comorien. Confrontés aux meilleurs de leur catégorie, nos jeunes représentants reviendront au pays avec une autre vision du tennis, et des certitudes qu'ils n'avaient pas auparavant. Au-delà de son importance sportive, cette participation constitue un véritable levier institutionnel pour la

Fédération comorienne de tennis, qui consolidera ainsi sa crédibilité à l'échelle continentale. Elle permettra aussi à ses athlètes de se mesurer à l'élite africaine, dans un contexte où le tennis a été écarté du programme des prochains Jeux des Îles de l'océan Indien, une aberration à nos yeux.

En prenant part à cette compétition régionale, les jeunes tennismen comoriens ne défendront pas seulement les couleurs nationales : ils écriront une nouvelle page de l'histoire de leur discipline. Face aux meilleures nations de la zone, ils auront l'occasion d'acquérir une expérience précieuse, de mesurer les progrès accomplis et de nourrir des ambitions plus élevées. Un rendez-vous qui rappelle que, malgré son exclusion des prochains Jeux des Îles, le tennis comorien continue d'avancer, porté par une fédération déterminée à offrir à sa jeunesse des opportunités de briller sur la scène africaine. Représentée par trois joueurs, Anjara Alfaizi Bacar Tarmidi, Oumouri Karim et Abdou Hassane Al-Mahade, l'équipe sera dirigée par l'entraîneur, Ahmed Ibrahim en tenant compte des



dispositions réglementaires qui régissent les compétitions des équipes nationales « es membres de l'équipe et le Capitaine sont éligibles à représenter cette Fédération conformément des Règles 27 & 28 du Règlement de Compétition par Equipes des jeunes de TITF. »

Dédiée aux jeunes ayant moins de 12 ans « seuls les joueurs nés

entre le 1er Janvier 2014 et le 31 Décembre 2016 et ayant atteint l'âge de 10 ans avant ou au 1er jour de la Compétition sont éligibles à participer ». Cette compétition de la zone 4 de l'Afrique de l'Est, va réunir donc les meilleurs venus du Kenya, de la Tanzanie, du Rwanda, du Burundi, des Comores, de l'Uganda, des Seychelles et de l'E-

rythmée. Une véritable vitrine pour le tennis de demain, où les jeunes comoriens auront l'occasion de se mesurer aux meilleures nations de la région et de franchir un nouveau cap dans leur apprentissage du haut niveau.

Imtiyaz

JOURNÉES AVICOLES :

« Nkuhu Ndjema » pour encourager la filière avicole

Se sont déroulés à Moroni les journées avicoles permettant à la population de consommer les produits avicoles à bas prix. Ces journées ont été très représentatives sous le lancement du label « Nkuhu Ndjema ». Cette ambition a été considérée comme un acte politique qui confirme la volonté du gouvernement de promouvoir une production nationale de qualité, de protéger les consommateurs et de renforcer la compétitivité des entreprises.

La population a eu le plaisir de découvrir les journées avicoles, une politique du gouvernement et ses partenaires au développement de faire une visibilité des efforts et des engagements effectués pour soutenir les activités du secteur avicole. Ces journées ont été une sorte de foire permettant à la population de consommer des produits avicoles frais et moins chers. Lors de la clôture de l'événement, le conseiller du ministère de l'économie Saïd Mze Youssef a déclaré : « Le Gouvernement a fait de la transfor-

mation structurelle de notre économie une priorité. Cette transformation passe nécessairement par le développement de secteurs productifs capables de créer des emplois durables, de générer des revenus pour les ménages et de réduire progressivement notre dépendance vis-à-vis des importations. Et l'aviculture s'inscrit pleinement dans cette vision ».

Et de poursuivre : « Chaque année, notre pays consacre des ressources considérables à l'importation de produits alimentaires qui pour-

raient, en partie, être produits sur notre territoire. Cette situation fragilise notre balance commerciale, expose notre économie aux fluctuations des marchés internationaux et limite les opportunités offertes à notre jeunesse ». Selon lui « produire aux Comores, transformer aux Comores et consommer davantage comorien, c'est tout le sens du projet APILE, porté par le Ministère de l'Économie avec l'appui de l'ONUDI et le financement de l'Union européenne ».

Les résultats ont parlé d'eux-mêmes : des fermes performantes, une baisse significative de la mortalité des volailles, une meilleure maîtrise des techniques de production, la fabrication locale d'aliments pour bétail, la structuration de l'Interprofession Avicole Comorienne et, aujourd'hui, la naissance d'un label national de qualité. A en croire le conseiller économique il s'agit des premiers jalons « d'une politique nationale d'industrialisation de notre agriculture. Nous voulons développer une véritable industrie avicole comorienne, capable de produire des poussins d'un jour, de fabriquer localement les aliments pour volailles, de moderniser les unités d'abattage et de transformation, de renforcer les circuits de commercialisation et, demain, d'ouvrir des perspectives d'exportation vers les marchés régionaux ».

Présent à la cérémonie, l'émissaire d'Anziz, Coordinateur du projet

APILE, et de Madame EBE, Cheffe du projet a déclaré : « Ces journées avicoles marquent un moment fort : celui de la présentation officielle du label NKUHU NDJEMA, symbole de la qualité, du savoir-faire et de la fierté de l'aviculture comorienne. Elles sont aussi l'occasion de mettre à l'honneur, à travers les expositions, les bénéficiaires du projet APILE et l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur avicole de nos îles ». Et d'insister sur les résultats du projet. « Vingt éleveurs champions avec un pourcentage de 20% de femmes, répartis sur les îles, sont aujourd'hui pleinement en activité et constituent des fermes de référence, des modèles qui inspirent et forment les aviculteurs d'aujourd'hui et de demain. Les taux de mortalité dans les fermes, qui dépassaient 15% pour certaines exploitations, sont désormais ramenés en dessous de 5%. Ceci est un indicateur de progrès décisif pour la rentabilité et la durabilité des élevages. La production locale de provenance a été mise en place, réduisant notre dépendance aux importations et maîtrisant les coûts d'alimentation, premier poste de dépense des éleveurs. Des formations en biosécurité et sur les maladies aviaires ont renforcé les capacités des éleveurs à protéger leurs cheptels et à prévenir les crises sanitaires » pour ne citer que ces exemples.

Kamal Gamal



PETIT PORT DE HOANI :
Le maire de Moimbassa exige des comptes au Gouvernorat

Le maire de Moimbassa, Ahamadi Aydjo Madi Ridhi, a adressé une mise en demeure au gouvernorat de Mohéli au sujet de la gestion du petit port de Hoani. L'élu réclame davantage de transparence sur les recettes générées par cette infrastructure, leur utilisation ainsi que la place de la commune dans leur gestion. Contacté par nos soins, le Gouvernorat n'a pas encore apporté de réponse sur le fond.

Le dossier du petit port de Hoani connaît un nouveau rebondissement. La commune de Moimbassa a décidé de hausser le ton dans sa demande d'explications sur la gestion de cette infrastructure. Ce lundi 27 juillet, le maire Ahamadi Aydjo Madi Ridhi a officiellement saisi Mouayadi Said Ali, intérimaire de la gouverneure de Mohéli, par une mise en demeure. Au cœur de cette démarche figurent les recettes issues de l'exploitation du port. La municipalité souhaite connaître les modalités de collecte, la traçabilité des fonds, leur affectation ainsi que le cadre juridique régissant la gestion de l'infrastructure.

« Nous demandons simplement de la transparence, de la traçabilité et des explications officielles »,



explique le maire, qui affirme avoir privilégié jusque-là le dialogue avec les autorités insulaires. L'élu précise ne pas disposer de chiffres officiels sur les revenus générés par le port, mais estime que ces ressources représentent un potentiel financier

important pour le développement de la commune. Selon lui, Moimbassa ne bénéficie actuellement d'aucun reversement financier provenant de cette infrastructure. « La Commune de Moimbassa ne reçoit aucune part de ces recettes de la part du

Gouvernorat. Nous n'avons bénéficié d'aucun reversement permettant de financer nos projets », soutient-il. Pour la municipalité, ces ressources pourraient contribuer à répondre aux besoins locaux, notamment dans les domaines de la

voirie, de l'assainissement, des équipements publics et des services de proximité. Le maire rappelle que cette démarche intervient après plusieurs sollicitations restées, selon lui, sans résultats satisfaisants. « Nous avons attendu, espéré et donné du temps aux autorités compétentes. Malheureusement, beaucoup de promesses n'ont pas connu de réalisation concrète à la hauteur des attentes de notre population », déplore-t-il.

Malgré la fermeté de sa démarche, Ahamadi Aydjo Madi Ridhi assure ne pas chercher un affrontement avec le Gouvernorat, mais souhaite défendre les intérêts de la population dans un cadre légal. Contacté sur cette affaire, Mouayadi Said Ali affirme ne pas avoir connaissance de la publication de la mise en demeure et préfère ne pas réagir pour le moment. En attendant une réponse officielle, plusieurs interrogations demeurent sur les revenus du petit port de Hoani, leur gestion et le rôle réservé à la commune dans la valorisation de cette infrastructure. Le maire indique que d'autres démarches administratives ou juridictionnelles pourraient être engagées si les réponses apportées ne satisfont pas la municipalité.

Riwad



CHARGÉ(E) D'APPUI À LA GESTION DE PROJET KOMOR INITIATIVE

Intitulé de poste: Chargé(e) d'appui à la gestion de projet KI
Lieu de travail : Moroni
Superviseur: Cheffe de projet
Type de Contrat : CDD Portage terrain
Date limite des candidatures 10 Août 2026 à 00h (heure de Moroni)
Durée du contrat : Début Septembre 26 – fin Juin 2027

Description de la mission :
Sous la supervision du Cheffe de projet, en lien avec les services mutualisés, il.elle apportera son soutien à l'équipe projet et aux partenaires extérieurs dans l'animation des dispositifs d'appui, notamment pour la mise en place de l'Observatoire de l'emploi. Il.elle apportera un appui à l'équipe projet la mise en œuvre d'événements, le suivi des contrats en cours, la planification et la mise en œuvre et le suivi des missions.

Mission principales :

- o Contribuer à animer le réseau de partenaires publics et privés associés aux dispositifs d'emploi et d'insertion mis en œuvre par le projet KI;
- o Assurer une veille sur la dynamique en cours au sein de ces acteurs (projets portés, élections internes...);
- o Suivre et appuyer les actions de renforcement de capacités définis par les Experts techniques du projet;
- o Veiller à ce que les acteurs associés au projet soient régulièrement informés, et donc conscients, des avancées réalisées sur la base des travaux ou réflexions auxquels ils prennent part.
- o Rédiger des termes de référence (TDR) et les compte-rendu associés aux événements de type mission, ateliers ou séminaires;
- o Assurer la co-organisation avec les services mutualisés et veiller à la bonne mise en œuvre de ces événements sur les aspects logistique et informationnel (lettres ou courriels d'invitation et de rappel);
- o Mettre en place un système de classement et d'archivage des produits de ces événements et les partager avec les partenaires concernés.
- o Mise en place d'un outil de monitoring des engagements pris par le projet ou vis-à-vis de lui en vue du respect des engagements et échéances définies dans les documents contractuels;
- o Participer aux réunions de suivi ou de programmation des contrats tenues entre le chef de projet et les services de la USP;

- o Contribuer à évaluer la qualité des services rendus par les partenaires ou prestataires.
- o Participer aux instances internes du projet (réunions de service, COPIL, séminaires internes) et contribuer à leur reporting;
- o Appuyer la bonne gestion administrative et organisationnelle du projet, en participant notamment à la conception et à l'alimentation des outils de gestion du projet;
- o Veiller au respect des procédures d'Expertise France et son bailleur l'AFD;
- o Contribuer aux activités transversales, notamment au dispositif de suivi-évaluation, aux actions de communication et aux besoins de reporting.

Profil recherché

- o Licence minimum ou diplôme équivalent en développement international, gestion de projet, gestion d'entreprise ou domaine pertinent par rapport au contenu du poste;
- o Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans des fonctions liées à la gestion de projet.
- o Capacités de planification et d'organisation : autonomie, rigueur et méthode, ponctualité, priorisation des tâches, sens des responsabilités;
- o Excellentes qualités de communication : sens de la diplomatie; capacité de communication avec des interlocuteurs de différents niveaux et de différentes nationalités; qualité d'écoute;
- o Appétence pour le travail en équipe et la collaboration;
- o Capacités de vulgarisation.
- o Bonnes connaissances des institutions nationales, publiques et privées, notamment celles en lien avec le secteur de la formation et de l'insertion professionnelle;
- o Excellentes connaissances des outils de bureautique (traitement de texte, tableur, présentation – bases de données serait un atout);
- o Bonne connaissance des dispositifs d'insertion et des enjeux de la formation technique.
- o Excellente maîtrise du français, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse) et du shikomori;
- o Capacités à traduire entre ces deux langues.

Candidature : Veuillez soumettre votre CV et votre lettre de motivation par e-mail: rh.comores@expertisefrance.fr